

METTRE LES BOUCHÉES DOUBLES SUR L'ISVL ET L'AVANTAGE FAMILIAL



Dans la grande majorité des établissements français à l'étranger, la demande d'augmentation de l'ISVL grandit. Aux demandes plus anciennes du Brésil, de Colombie, d'Espagne, d'Uruguay, de République Tchèque viennent s'ajouter entre autre le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Togo.

Le SNES entend bien faire monter la pression pour aboutir avant la fin de l'année scolaire. Une consultation sera envoyée aux sections pour déterminer les formes d'actions que nous mènerons d'ici le CA du 11 mai et après si nécessaire. L'objectif du SNES est de présenter une liste de demandes d'augmentations des ISVL et de l'avantage familial qui s'appuieront sur un rapport de force local relayé par le SNES HDF. Les actions commencées début avril culmineront le 10 mai, veille du CA, par une journée de grève sur l'ISVL et les demandes d'augmentation des rémunérations des recrutés locaux incluant la protection sociale. L'après 11 mai sera aussi à l'ordre du jour de notre consultation.

*Sur toutes ces questions, le problème est d'ordre politique ! Le SNES en est convaincu. Aucun des arguments avancés par l'administration ne tient la route. Le vrai problème, c'est le dogme de non augmentation des salaires de Sarkozy et de son gouvernement. Dans ces conditions, il est nécessaire de déployer une **pression syndicale maximale tous azimuts**. Elle ne réussira pour le second degré qu'au prix d'un renforcement des effectifs du SNES HDF ce qui permettra de mener les actions nécessaires avec le maximum d'efficacité. **Le SNES première force syndicale à l'AEFE doit encore peser plus pour que les collègues gagnent sur l'ISVL et l'avantage familial.***

**UNE SEULE SOLUTION,
 FAIRE ENCORE PLUS D'ADHESIONS AU SNES !**

Paris, le 25 mars 2011

H.D.F.
 INFO
 N° 10

Secteur hors de France
 téléphone : 33 1 40 63 29 41
 télécopie : 33 1 40 63 28 31
 site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
 e-mail : hdf@snes.edu

SOMMAIRE

1. Suite de l'action sur l'ISVL, l'avantage familial et les salaires des recrutés locaux
2. Compte rendu du CTP AEFE du 8 mars 2011
3. Nouvelles atteintes au droit syndical en Polynésie
4. Titularisation des précaires de l'Education nationale dans les COM et à l'étranger
5. AEFE : recrutement des personnels en CCPL, non aux passe droits, oui au respect des textes et des règles
6. Situation de crise au Japon et en Libye
7. CCPC recrutement expatriés 2011, temps partiel et mutation interne
8. Candidatures aux écoles européennes 2011/2012
9. Le SNES sur le terrain : Nouakchott et Lomé

1. Suite de l'action sur l'ISVL, l'avantage familial et les salaires des recrutés locaux

Après les actions développées au niveau des établissements aux dates choisies par ceux-ci ou au moment des actions nationales, il faut examiner les suites que l'on peut donner afin de gagner sur les points chauds de nos revendications à savoir l'ISVL, l'avantage familial et les salaires des recrutés locaux incluant la protection sociale.

L'AEFE et le MAE compte sur un découragement des personnels qui se rendraient aux arguments développés jusqu'à maintenant : blocage de Bercy pour des raisons d'économie et de dogme salarial !

Le SNES propose de mettre la pression pour déboucher au CA sur une décision d'augmentation des ISVL, de l'avantage familial et des rémunérations des RL en EGD qui vaudraient aussi dans les établissements conventionnés.

Pour arriver à ce stade, nous devons décider d'action d'avril à juin avec une montée en puissance qui pourrait avoir un premier point culminant au CA du 11 mai : **une journée de grève de tous les personnels de tous les établissements le 10 mai !**

Pour assurer le succès de notre action, il nous faut définir des modalités d'action étalées dans le temps en tenant compte de la coupure des congés de Pâques.

Une consultation des sections du SNES sera envoyée dans les jours prochains pour décider de des modalités d'action d'avril à juin afin de définir un cadre général de référence qui n'exclura pas évidemment les actions décidées localement.

2. Compte rendu du CTP AEFE du 8 mars 2011

Situations particulières

Tunisie

L'AEFE annonce que tout se passe correctement, les élèves sont au travail, des psychologues ont été envoyés, la situation est normale (même s'il y a eu un raccourcissement des heures de cours sur l'après midi). Une réintégration a été demandée et cela s'est fait normalement. La DRH a accompagné celle-ci.

Le SNES/FSU intervient sur les vacataires en Tunisie, l'AEFE doit donner des consignes pour prendre en compte le paiement des jours où les cours n'ont pas pu être assurés à cause des événements et non de la volonté des collègues. On ne peut se contenter d'une réponse technique (un vacataire est payé à l'heure faite et donc si les heures ne sont pas faites elles ne sont pas payées) mais nous voulons une réponse politique qui réponde à la situation difficile des collègues avec la mise en place d'un dispositif d'aide et de soutien. L'administration répond qu'elle va évaluer la situation (nombre de personnes concernées, volumes horaires etc.) et une action de solidarité n'est pas exclue.

Egypte :

Les événements ont évidemment entraîné des perturbations dans le fonctionnement de l'établissement au Caire. L'AEFE a envoyé une mission qui était de retour la veille du CTP soit le lundi 7 mars et dont les conclusions n'ont pas encore été données. Ceci étant, il y a eu une modification du calendrier avec une rentrée des vacances d'hiver différée au 27 février.

Libye :

La Mission Laïque Française assure la gestion de l'établissement mais l'AEFE suit ce qui concerne les personnels détachés -Elle a rapatrié ces personnels et leur famille avec accueil à l'aéroport, prise en charge de l'hébergement et du transport (hôtels + cars ou trains pour accompagner chez eux les collègues). L'AEFE a agi pour l'inscription des enfants de ces familles en cours d'année dans les établissements en France.

Des discussions ont lieu avec la MLF pour ce qui concerne la scolarisation des enfants de ces personnels. La MLF réfléchit à la mise en place d'un enseignement numérique pour ces enfants. Pour les personnels (expatriés et résidents), ces derniers sont placés en congés « forcés » avec une réunion prévue le 17 mars à l'AEFE pour faire un point sur leur situation administrative (voir ce même HDF info). Mais il n'y a aucune visibilité d'ici la fin mars au vu des événements actuels - l'ambassade est fermée et les intérêts français confiés à l'ambassade de Russie. L'AEFE suivra les recommandations du Quai d'Orsay. En priorité les enfants de ces personnels seront scolarisés dans les établissements du réseau MLF et AEFE là où ils se trouveront. Beaucoup se rabattent sur la Tunisie en particulier ceux qui passent le BAC (1^{ère} et Terminale). Enfin pour ce qui concerne les biens des personnels et leur éventuel recouvrement, l'AEFE réfléchit sur un éventuel accompagnement financier

13 personnels détachés résidents sont en période de transition administrative dont la prise en charge ne devrait pas aller au-delà du mois de mars se verront soit réintégrer au MEN, avec une possibilité de retour prioritaire si l'établissement rouvre. Sur le site de l'Agence des liens de contact existent pour tous ces personnels dans ces situations afin de leur fournir l'information nécessaire.

Pour tous ces collègues il n'y aura pas de priorités dans le recrutement résident des autres pays car le calendrier ne le permet pas (les CCPL démarrant à partir du 10 mars)

Le SNES/FSU fait la demande nécessaire d'une réflexion sur la mise en place d'un protocole pour essayer de répondre à ces questions de crise qui se multiplient (travail de prévention et de gestion de crise) - au lieu de gérer les situations dans l'urgence. L'AEFE répond en invoquant la mise en place des PPMS (plan de mise en sécurité des établissements -séismes, etc.) ainsi que les questions de sécurité « classique » assurées par le poste diplomatique. Le SNES ne nie pas l'importance d'un tel dispositif mais, selon nous, il ne répond en rien à la prise en charge des personnels. Pour nous, il faut réfléchir sur le principe d'un protocole gérant les questions d'urgence d'ordre financier et matériel (les collègues se trouvant sans logement, ni véhicules etc.). C'est de cela dont il s'agit lorsque l'on parle de protocole. L'administration évoque également le recours à l'ADOS (association des oeuvres sociales au MAEE) et le SNES répond qu'il reviendra évidemment sur ce dossier.

Côte d'Ivoire

L'AEFE constate une baisse des effectifs sur ce qui était prévu. Cependant les établissements ont rouvert le lundi 7 mars avec des taux de remplissage variable : 64% au lycée, 55% au collège, 50% au primaire. Un point quotidien est fait. Mais du même coup, la chute des effectifs aura des effets sur le recrutement des personnels et le maintien des postes dans ce pays. En conséquence des situations sont à réviser. En ce qui concerne les questions de sécurité, elles se posent surtout dans les quartiers périphériques d'Abidjan.

Yémen :

Les écoles sont en congé il n'y a donc pas d'interférence avec les événements qui se déroulent actuellement dans le pays. La sécurisation du site du lycée a été financée par Total et le MAE. Cependant la vie quotidienne des personnels est compliquée.

3- Carte des emplois (3ème phase)

Phase 3 Ouverture et fermeture de postes d'expatriés et résidents pour la rentrée 2011

Secteur Afrique subsaharienne :

Cameroun (Lycée Savio de Douala) : ouverture d'un poste d'Histoire/géo

Le SNES dit que c'était un poste de résident SVT qui avait été demandé par le CE. L'agence affirme que le vote en CE n'a pas été favorable à cette demande.

Congo (Lycée Charlemagne Pointe Noire) : ouverture de deux postes de résident en anglais et en espagnol. Mais aussi un « glissement » d'un poste de résident en lettres vers un poste de résident en mathématique.

Gabon (collège Victor Hugo Port Gentil) : ouverture de deux postes de résident en mathématiques et SVT.

Ghana (école française Jacques Prévert) : ouverture d'un poste d'expatrié en lettre et d'un poste de résident en SES.

Nigéria (école française d'Abuja) : ouverture d'un poste de résident en Anglais car il n'y avait aucun titulaire dans cette discipline.

Lagos (lycée Louis Pasteur) : le poste de physique/chimie est maintenu et n'est pas transformé à l'heure actuelle en PLP physique/math ; sur le poste de SES pas de création prévue malgré notre demande concernant l'enseignement des SES l'an prochain pour les classes de 1^{ère} ES. L'Agence renvoie la question de l'enseignement des SES l'an prochain pour les classes de 1^{ère} ES au niveau local. Ce qui signifie en clair que la solution système D qui prévaut actuellement (enseignement des SES par les profs d'histoire) devrait être maintenue. Nous reviendrons sur ce problème autant de fois que de besoin.

République démocratique du Congo (lycée René Descartes) : ouverture d'un poste de résident en histoire/géo.

Sénégal (lycée Jean Mermoz Dakar) : 3 « glissements », un poste de résident EPS en résident Physique/chimie, un résident technologie en résident histoire/géo, un expatrié espagnol en expatrié conseiller pédagogique espagnol.

Le SNES interroge sur la création d'un poste de résident en mathématique. L'Agence nous répond que la priorité n'a pas été donnée sur la création du poste de résident math. Par ailleurs le SNES questionne l'Agence sur le reliquat libéré par la décharge du conseiller pédagogique en espagnol. A la question de savoir qui fera ces heures, l'Agence nous répond que le volume de la décharge n'a pas été encore fixé, qu'elle est soumise à l'étude du service pédagogique et qu'elle sera inscrite dans la lettre de mission. Mais que l'on ne s'inquiète pas, les heures d'espagnol seront assurées !

Secteur Amériques et Afrique australe

Angola (lycée Alioune-Blondin Bèye Luanda) : Le SNES demande la justification de la fermeture d'un poste de résident en documentation. L'Agence nous répond que le poste passe en contrat local.

Equateur (lycée La Condamine, Quito) : fermeture d'un poste de résident en mathématique au profit d'une ouverture au premier degré qui se justifie selon l'Agence par la nécessité de renforcer le premier degré, les évaluations en primaire étant faibles dans cette zone. Selon l'Agence, il n'y aura pas d'heures de math supprimées.

Glissement d'un poste résident lettres classiques en lettres pour élargissement du profil de recrutement.

Haïti (lycée Alexandre Dumas Port au Prince) : fermeture du poste de résident CPE faisant fonction pour une ouverture d'un poste d'expatrié CPE.

Kenya (lycée Denis Diderot Nairobi) : ouverture d'un poste de résident sciences physiques/chimie

Mexique (lycée Franco-Mexicain Mexico) : 3 fermetures de postes de résident en technologie, en histoire géo, en génie mécanique. 2 glissements : un poste de résident espagnol en résident anglais et un poste de lettres modernes en résident documentation.

Le SNES interroge l'Agence sur les suppressions sèches de postes de résident dans le 2nd degré.

L'Agence nous répond que pour la suppression du poste de génie mécanique cela se justifie par la diminution des effectifs dans les sections d'enseignement technologique (BTS compris). La disparition du poste de technologie sera compensée par un recrutement local. Enfin des recrutements de personnels dans les écoles primaires ont été jugés prioritaires par le CE.

Le SNES demande l'ouverture d'un poste de CPE, de résident en math et de résident en EPS. Naturellement ces demandes ne sont pas remontées par un CE qui s'est réuni deux jours après la rentrée ne laissant aucune possibilité de concertation entre les collègues d'autant que l'administration de l'établissement leur a interdit l'heure Mensuelle d'information Syndicale pour débattre de ces redéploiements importants et proposer ces ouvertures.

Pour les glissements l'un en espagnol s'explique par un départ de personnel qui était à temps partiel, l'autre car il s'agit d'une régularisation pour une documentaliste.

Paraguay (lycée Marcel Pagnol Asuncion) : ouverture d'un poste de résident SVT

République Dominicaine (lycée français, Saint Domingue) : ouverture d'un poste de résident SVT. Un glissement d'un résident lettres/histoire en résident lettres modernes.

Canada (lycée français Toronto) : glissement du poste de résident lettres modernes en résident lettres pour élargissement du profil de recrutement.

Canada (lycée Paul Claudel, Ottawa) : le SNES pose la question des CP à Ottawa ayant des décharges importantes qui donne priorité de recrutement de résident dans ces deux disciplines ce qui empêche la résidentialisation du collègue en math qui attend depuis 6 ans. De plus il faut prendre en compte les demandes des CE et in fine la situation des personnels qui sont touchés par ces choix de recrutement de CP ayant des décharges !!! D'autant que les besoins réels en SVT restent à déterminer. L'Agence se justifie en disant que les créations ont été faites en priorité pour l'établissement dans les disciplines où il n'y avait pas de résident et donc en SVT et en Physique/Chimie.

Le SNES remet en question l'idée de créer des postes de CP là où il y a des TNR qui attendent depuis des années une résidentialisation ? L'Agence semble ignorer la situation du collègue et renvoie l'examen de cette demande au futur CTP.

Chili (lycée Antoine de Saint-Exupéry) : glissement du poste de résident histoire/géo en résident lettres modernes

Chili (lycée Jean d'Alembert, Vina Del Mar) : glissement d'un poste de résident en mathématique en résident SVT.

Brésil (lycée François Mitterrand Brasilia) : fermeture d'un poste d'expatrié, gestionnaire comptable.

Le SNES demande si c'est un gel ou une fermeture sèche. Pourquoi se passer d'un spécialiste gestionnaire comptable au moment où se développe cet établissement et en particulier les projets immobiliers qui lui sont liés ?

L'Agence considère qu'elle doit récupérer des postes dans le cadre du redéploiement et donc c'est une fermeture sèche pour l'établissement qui compte moins de 500 élèves. Mais une attention particulière est portée sur les projets immobiliers à Brasilia et en Amérique latine de manière plus générale....A voir à l'usage...

Maghreb - Madagascar

Madagascar (collège Etienne de Flacourt Tuléar) : ouverture d'un poste de résident SVT.

Tunisie (lycée Pierre Mendès France, Tunis) : fermeture d'un poste de résident technicien de laboratoire. Un glissement d'un poste résident de sciences naturelles/sciences physiques en poste de résident en SVT.

Tunisie (lycée Gustave Flaubert, La Marsa) : glissement de 3 postes ; un poste de résident documentation en poste résident EPS, un poste de résident SES en poste résident Eco et gestion C, un poste de résident comptabilité en résident éco et gestion A

Comores (école française Henri Matisse, Moroni) : glissement d'un poste de résident lettres en résident espagnol.

Madagascar (lycée français, Tananarive) : glissement d'un poste d'expatrié en histoire/géo en expatrié conseiller pédagogique histoire/géo

Madagascar (lycée français René Cassin, Fianarantsoa) : glissement d'un poste de résident en lettres modernes en résident SVT.

Maroc (collège Paul Gauguin, Agadir) : glissement d'un poste de résident sciences naturelles/sciences physiques en poste de résident SVT.

Maroc (collège Anatole France, Casablanca) : glissement d'un poste de résident anglais en résident lettres modernes car recrutement local en anglais plus aisé.

Maroc : (lycée Descartes, Rabat) : glissement de deux postes de résident. Un poste de résident anglais en résident anglais agrégé CPGE et un poste résident lettres classiques en lettres.

Deux questions sur les suppressions de postes sur le Maroc :

Le SNES fait remarquer que des annonces ont été faites par le SCAC sur le Maroc concernant la suppression de plusieurs postes de résident. Or, cela n'apparaît pas sur la carte de ce CTP. Le SNES demande pourquoi, combien de postes ont été supprimés, combien de postes sont en sursis, combien de postes sont préservés. De plus que sont devenus les postes ayant servi à la résidentialisation des TNR d'anglais et d'EPS pour un an sur le lycée Descartes à Rabat ? (voir CR de CTP modifié du 2 décembre)

L'Agence nous répond que les suppressions de postes de résident annoncées par le SCAC au Maroc sont en réalité à l'étude : 6 postes de résident en primaire dont 5 à Casablanca et 1 à Rabat, 2 postes de résident 2nd degré, 1 à Casablanca et 1 à Rabat et un poste de résident ATSEM Mekhnès. Pour les postes ayant servi à la résidentialisation des 2 TNR (EPS + Anglais), ils ne seront pas rouverts, c'est une suppression *sèche*.

Le SNES en conclut que cette manière de procéder suit une logique de suppression différée de postes de personnels qui partiront tardivement et actuellement fléchés « susceptibles d'être vacant » soit dans le cadre de demandes de mutations ailleurs dans le réseau ou de réintégration conditionnelle.

Asie - Moyen-Orient

Liban (collège protestant de Beyrouth) : ouverture d'un poste de résident en mathématique.

Liban (lycée Abdolkader, Beyrouth) : ouverture d'un poste d'expatrié arabe Conseiller pédagogique.

Qatar (lycée Bonaparte de Doha) : ouverture d'un poste de résident en lettres. 3 glissements : un glissement d'un poste de résident lettre/histoire en résident Histoire/géographie, un résident lettres modernes en lettres, un résident lettres modernes en résident lettres. Ces glissements sont faits pour élargir les possibilités de recrutement.

A la question de savoir ce qu'il en est de la création d'un poste de résident CPE et résident en mathématiques, l'Agence nous répond qu'il n'y a pas de problèmes d'encadrement des élèves et que la situation est calme.

République de Corée (lycée français, Séoul) : glissement d'un poste d'expatrié SVT en poste d'expatrié conseiller pédagogique SVT.

Singapour (lycée français) : ouverture d'un poste de résident en histoire/géo

Syrie : (lycée Charles de Gaulle, Damas) : fermeture d'un poste résident en Anglais. Un glissement d'un poste expatrié en Sciences physiques en poste expatrié conseiller pédagogique sciences physiques.

Vanuatu (lycée français de Port Villa) : glissement d'un poste de résident en sciences physiques en poste de résident SVT.

Secteur Europe + ajout sur l'Espagne

Allemagne (lycée français, Berlin) : fermeture d'un poste de résident en allemand.

Serbie (école française de Belgrade) : ouverture d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable. Un glissement de poste de résident en SES en résident communication/administration/bureautique.

Suisse (lycée français de Zurich) : fermeture d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable.

Pays-Bas (lycée Van Gogh, La Haye) : glissement d'un poste de résident physique en poste de résident math/sciences physiques

Royaume Uni (lycée Charles de Gaulle, Londres) : Deux glissements de poste de résident : de lettres modernes en lettres classiques pour les deux postes. Besoin d'heures d'enseignement en langues anciennes (latin/grec).

Russie (lycée Alexandre Dumas, Moscou) : glissement d'un poste de résident anglais en poste de résident EPS

République tchèque (lycée français de Prague) : glissement d'un poste de résident sciences naturelles/sciences physiques en poste de résident mathématiques.

Un point sur l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et les demandes de résidentialisation :

Le SNES revient sur les demandes de résidentialisation en lettres à Madrid, en italien à Rome, et documentaliste à Munich. Ce point est essentiel pour le SNES.

Selon l'Agence ces demandes ne sont pas remontées par la voie des CE ce que le SNES dément car ces demandes ne sont pas nouvelles comme à Munich où la collègue attend depuis 2007. L'Agence attend des

précisions et des positions claires des prochains CE sur ces questions. Le SNES répond que ces demandes sont d'autant plus claires qu'elles ont été votées à l'unanimité des conseils d'établissement mais visiblement l'information circule mal !

Belgique (lycée français d'Anvers) : un contexte difficile pour le lycée français d'Anvers, des effectifs très faibles et donc deux postes de résidents qui iront à Bruxelles ou réintégreront la France par mesure de carte scolaire.

Portugal (lycée français de Porto) : demande du SNES de la création d'un poste de résident philosophie pour permettre l'enseignement de cette discipline (8H) en Terminale Littéraire (TL) et donc il faut anticiper et prévoir cela pour assurer un enseignement de qualité.

Vote sur la carte scolaire : 5 (FSU + UNSA) contre/ 5 (Administration) pour

4- Suivi de CTP

-Modification du décret sur les congés maladie (décret 2002-22)

Faisons court: l'AEFE nous dit que c'est « à la signature » et le SNES répond que nos collègues attendent ladite signature depuis 4 ans! On peut douter d'une réelle volonté de l'AEFE de ne pas pénaliser ses personnels en congé maladie.

-ISVL

L'AEFE nous ressort l'enveloppe contrainte, la dépréciation de l'euro pour certains pays, et la marge limitée de manoeuvre. Là aussi, le SNES interroge sur la réelle volonté de l'AEFE d'augmenter les rémunérations des personnels par les variations positives d'ISVL. Là encore, où sont les mesures sociales? L'offensive de longue haleine lancée par le SNES/FSU sur les ISVL continue, voire s'étend. Dans de nombreux pays, la situation n'est plus tenable. Plus de 1200 signatures ont été remises en main propre à la directrice de l'AEFE et nos collègues attendent des réponses concrètes, plutôt que l'annonce faite d'une réduction de 200 000 € de l'enveloppe à la prochaine variation. Le SNES/FSU conteste également les arguties de l'AEFE car il n'y a pas de lien direct avec les Indemnités de résidence (IR), l'Etat paye 3% du volume des ISVL donc comment peut-on avoir une décision de Bercy là-dessus ? Les ISVL sont payées par les frais de scolarité des parents donc il n'y a pas de raison que cela ne se fasse pas ! C'est une volonté politique qui revient à la direction de l'AEFE.

-Avantage familial. Ce point reprend sur le fond la plupart des éléments déjà longuement développés dans HDF info 9.

ICR (indemnités de changement de résidence)

Sur demande du SNES/FSU, le point est remis à l'ordre du jour du CTP car pour nous la situation est loin d'être terminée et nos collègues lésés attendent des réponses. Le SNES conteste les arguments de l'AEFE et indique que la circulaire de 1992 écrit clairement que les personnels qui changent de résidence dans le même pays doivent percevoir l'ICR. Cette circulaire n'a pas été abrogée, donc s'applique. L'AEFE répond à nouveau qu'elle nous informera sur ce point de l'analyse. Quant à nous, nous n'abandonnons pas le combat ni les collègues sur cette question.

Procédure de recrutement des personnels résidents.

À la demande du SNES, l'AEFE fait un point sur le nombre de postes « gelés » dans le réseau.

Au 31/12/10, on comptait 86 postes vacants soit près de 10% de la masse de recrutement de l'année. 16% Maghreb/Machreck, 35% Afrique, 20 % Amérique, 15% Asie, 14% Europe. Cette situation est due à des créations tardives pour 20% et 22% très tardives. Au Maroc, il y a eu 5 postes vacants dont deux désistements.

Le SNES revient sur une soit disant règle des 3 ans qui, selon certains postes, s'appliquerait aux résidents. Cette règle n'existe pas pour les personnels résidents. L'AEFE ne répond pas clairement à la question mais promet de préciser sa position. Pour nous, la position est claire, la règle qui consiste à devoir faire trois ans lors d'un retour en France et avant de repartir ne s'applique qu'aux expatriés et non aux résidents. Ceci n'a d'ailleurs pas été démenti par le MEN.

Concernant le délai de réponse après proposition d'un poste de résident, l'AEFE confirme bien qu'il est de 72 heures, là encore contrairement à ce qui est annoncé dans certains postes, comme la Roumanie.

Dialogue social des personnels du siège

Le SNES revient sur la demande d'un CTP spécifique concernant les personnels du siège. Nous notons certes des avancées, comme sur la formation mais il subsiste un sentiment de malaise dans les services. L'AEFE nie ce sentiment et considère qu'elle a apporté des réponses sur les 20 propositions et que ces réponses ont toutes été saluées. Ce discours n'est pas forcément en accord avec les préoccupations des personnels. Un point sera fait avec eux pour remonter à la charge sur des revendications concrètes.

7- Questions diverses

POINT SUR MADAGASCAR :

La directrice confirme que sur Madagascar une restructuration des structures et des emplois, processus engagé en 2007 : il y a une nécessité d'évolution sur le réseau malgache, liée aux frais de scolarité, il faut donc une rationalisation sur les personnels et lutter contre « l'éparpillement ». Des décisions sont prises elles sont difficiles et nous sommes conscients de la manière brutale dont elles peuvent être ressenties sur place. La RGPP et le CA rappelle la nécessité de placement d'emplois et nous devons redéployer et répondre aux déséquilibres sur l'ensemble des régions du réseau. De manière plus spécifique sur Madagascar, il y a des baisses d'effectifs et donc on doit rationaliser, de plus sur l'offre pédagogique et sur la mise en place de la réforme des lycées (4 lycées) il faut proposer une palette d'offre (enseignements d'exploration par exemple) qui soient de qualité pour tous. Donc là on peut travailler au regroupement (Fianarantsoa au sud de Tana, un lycée créé en 2002 en anticipant sur un développement économique qui n'est jamais venu et donc la création des classes de lycées fonctionne à demi classe. L'internat existe sur Tana et accueillera les lycéens vers les gros lycées de Madagascar, d'abord pour 2011 migration pour les élèves de 2^{nde} et pour 2012, migration des premières et des terminales ; de très nombreux boursiers et les « migrants » recevront des bourses et des accompagnements prévus pour tous plutôt que des suppressions sèches.

Il y a la même réflexion sur Diego Suarez mais avec échelonnement. Celui qui devait être le lycée du Grand Nord comme le lycée de Fianarantsoa devait être celui du Grand Sud, connaît les mêmes problèmes. Les collègues concernés sont au nombre de 4. Ils seront soit réaffectés sur Tana, réintégré s'ils le désirent.

Le SNES, accompagné du SNUipp, revient sur la situation d'urgence à Madagascar. Nous contestons les positions avancées par l'AEFE (voir HDF info 9). Le réseau Madagascar n'est pas n'importe quel réseau dans l'histoire de la présence française ou de l'AEFE. Il s'agit donc aussi d'une décision politique lourde de conséquence. Nos collègues à Madagascar sont très mobilisés et c'est facile à comprendre, il y a beaucoup de boursiers et ce réseau a toujours coûté cher. Quant à Fianarantsoa, vous allez perdre des élèves français qui n'iront JAMAIS à Tananarive et qui seront perdus sur le réseau. Il y aura de la perte d'emplois également chez les contrats locaux dans un contexte très difficile.

Egypte et utilisation de la suspension contre un personnel. Le SNES intervient sur cette question, en particulier sur la lecture abusive et erronée selon nous que l'administration peut faire sur le devoir de réserve. Nous déplorons le fait que l'AEFE soit prompt à utiliser une telle mesure qui ne revêt pas, à notre sens, le caractère exceptionnel qu'elle devrait avoir.

Mexique: le SNES intervient sur les entorses faites au droit syndical (heure d'information syndicale, dialogue social, application de l'arrêté sur les CCP etc.) Rappel est fait des règles et des pratiques qui s'applique aussi au Mexique. L'AEFE répond qu'une intervention sera faite dans ce sens, sur place. Nous rappelons qu'au Mexique, comme ailleurs, les pressions et le harcèlement sur les collègues doivent cesser car cela a des conséquences lourdes. S'il le faut, nous enjoignons nos collègues à demander la protection juridique auprès de la Directrice.

Emirats Arabes Unis: Lycée Pompidou à Dubaï et droit de grève aux EAU : dans un premier temps, l'administration fait une réponse type qui dit que le droit qui s'applique est celui du pays d'accueil. Après un échange soutenu, la directrice confirme bien qu'aux Emirats Arabes Unis, les collègues peuvent faire grève. Le SNES précise d'ailleurs que les appels à la grève sont souvent des revendications et griefs envers l'employeur AEFE, lequel employeur confirme bien cette possibilité.

Concernant les présentations de document et en particulier du budget à Pompidou, l'AEFE confirme que les règles du conseil d'établissement s'y appliquent, bien sûr. La non présentation ou présentation tardive du budget est liée à des retards techniques. Nous considérons que la prévision pouvait être présentée et demandons à ce que les règles qui s'appliquent partout ailleurs s'appliquent également à Dubaï.

IFIC sur la réforme des lycées

La réforme du lycée, que le SNES conteste par ailleurs, ouvre la possibilité de mettre en place dans les établissements, un tutorat pour les élèves, un référent culture ainsi qu'un référent des usages pédagogiques numériques. Ces nouvelles fonctions ont fait l'objet de circulaires ministérielles publiées en septembre 2010. D'autre part, un décret publié le 8 septembre 2010 ainsi qu'une circulaire ministérielle de cadrage, instaure une indemnité pour fonction d'intérêts collectifs (IFIC) versée aux enseignants volontaires, titulaires comme non titulaires exerçant les fonctions hors enseignement énoncées précédemment.

A la demande du SNES de la publication d'un arrêté spécifique d'application pour les personnels détachés, l'Agence répond qu'un projet de texte serait à l'étude.

Nous connaissons la signification de ce genre de réponse.

Les personnels sont en droit et ont même le devoir de ne pas accepter ces fonctions si l'AEFE ne verse pas les primes qui leurs sont afférentes.

Il en va de même pour les indemnités toujours réclamées par le SNES/FSU telles que celles des collègues documentalistes, des CO PSY, des CPE.

Syrie: questions sur les visas (pas de prise en charge des frais de visas). L'AEFE répond que les passeports diplomatiques, c'est non. Par contre ils instruisent la demande de passeports de service avec enquête sur les permis de séjour. Avec les passeports de service il n'y a pas de problème pour travailler. Si c'est le cas ils traiteront la question. La question est récente (arrivée en janvier)

Question similaire sur l'Inde. L'administration considère que c'est la même problématique et en l'état refuse d'indemniser des collègues sur un cas litigieux ; les informations concernant les visas et les passeports de service tout cela figure sur les dossiers de demande de poste de résident. Les personnels qui sont partis l'ont fait, selon l'AEFE, en connaissance de cause.

Fiscalité à Djibouti : Les enseignants expatriés et le SNES ont alerté officiellement à de nombreuses reprises [courriers, CTP, CA] l'Agence sur la situation fiscale djiboutienne.

Djibouti est le seul pays où les personnels expatriés de l'AEFE sont imposés sur leur prime d'expatrié, traitement injustifié et inéquitable.

L'Agence nous informe, dans un premier temps, que la situation va bientôt être réglée puisque des accords de défense entre la France et Djibouti vont intégrer le fait que les impôts seront désormais payables en France.

Un problème de taille cependant. L'AEFE ne peut nous fournir de date concernant la réunion sur les accords de défense alors que la période de déclaration des impôts va bientôt débiter.

Bulgarie- Sofia - à propos d'un licenciement de collègue en contrat local. L'administration répond qu'une réunion devrait avoir lieu sur cette suppression de poste au conseil de gestion et qu'il n'est pas question de sortir du respect du droit du travail local.

Togo : versement de l'indemnité à l'AVS, en lien avec la situation locale. Il nous a été répondu qu'une convention existait et que le salaire fixé par cette convention signée aussi par l'AVS mentionnait bien les 950F CFA. Le SNES intervient à nouveau et déclare que si c'était cette somme qui était retenue sur la convention, cela n'était pas digne de l'AEFE. Affaire à suivre avec les informations sur place.

Kenya - L'AEFE annonce de nouvelles nominations du personnel de direction et d'encadrement qui devraient permettre de recadrer les finances de l'établissement en diminuant les participations de l'établissement- Le SNES intervient sur des pressions sur des collègues qui prennent des responsabilités syndicales. Ce n'est pas admissible. L'AEFE répond ne pas être au courant. Mais cela ne devrait plus se produire avec le changement des personnels d'encadrement.

Berlin (FG) problème de vétusté de l'établissement et conséquences. Selon l'AEFE, les problèmes sont effectivement dus à la vétusté des bâtiments donc une remise en état est prévue mais c'est la ville de Berlin qui en est responsable et propriétaire et leurs propositions ont été déprogrammées. Mais il est possible qu'il y ait un transfert de propriété L'AEFE attend une décision pour lancer la rénovation mais rien ne pourra intervenir avant 2016 (à l'exception de travaux urgents de remise en état pour une enveloppe de 500 000 euros) à valeur de 3 à 4 millions d'euros mais pas avant2016 !!! A la question du SNES sur la responsabilité du CHS de l'AEFE (collègue malade) l'AEFE répond qu'une mission immobilière devrait se rendre sur place et donc essayer de voir ce qui peut être mis en œuvre pour les personnels dans le cadre de leur condition de travail

3. Nouvelles atteintes au droit syndical en Polynésie

En Polynésie, le Ministre local de l'éducation est aussi en charge de l'enseignement supérieur, de la Recherche, du travail, de l'emploi et du dialogue social. Cela ne l'empêche nullement, bien au contraire, de remettre en cause régulièrement le droit syndical pour les enseignants qui sont sous sa responsabilité et ce contrairement au respect des garanties statutaires prévues dans la Convention Etat-Territoire signée en 2007.

Droit de grève :

Il existe en Polynésie des tentatives récurrentes de revenir sur des acquis sociaux. Le Ministre polynésien exerce régulièrement des pressions pour empêcher des personnels fonctionnaires publiques d'Etat d'exercer un droit dont le caractère constitutionnel est reconnu. Ces pressions se traduisent par des courriels adressés aux personnels par l'intermédiaire des chefs d'établissement. En voici un exemple : « La DES (Direction des Enseignements secondaires) n'a pas été destinataire d'un préavis de grève des syndicats et on ne connaît pas non plus le motif de la grève. Pour votre information, à défaut du respect du préavis de grève déposé auprès du Ministre de l'Education du pays dans les délais requis par la loi, l'exercice du droit de grève dans les services et établissements publics relevant de ce ministère est illégal et fautif ». C'est oublier que l'inspection du travail de Polynésie a reconnu, il y a déjà plusieurs années que les organisations syndicales qui représentent dans le pays les fonctionnaires d'Etat n'ont pas obligation à déposer un préavis au niveau des Ministères polynésiens. C'est faire peu de cas de cette note de l'inspection du travail connue des services de la Direction des enseignements secondaires (D.E.S) puisque elle lui a été transmise, il y a déjà plusieurs années par le soin du SNES PF. Enfin comment prendre au sérieux des affirmations telles que la DES n'a pas été informée des motifs quand on se réfère par exemple aux grèves contre les suppressions massives de postes ou à celles contre la réforme injuste des retraites à l'automne 2010 ? Il faut que la DES comprenne que la mise à sa disposition des fonctionnaires d'Etat ne signifie pas qu'ils perdent tous leurs droits syndicaux. Le SNES PF s'emploiera à dénoncer toute pression de cette nature

Congé pour formation syndicale :

Cette année le Ministre s'en prend aux autorisations d'absence pour stage de formation syndicale. En effet le SNES PF organise chaque année 6 journées de stage ayant pour thème les mutations inter académique et intra

académiques, un stage « vie syndicale dans l'établissement » et un stage commissaire paritaire. Au total ce sont 6 journées de stage qui sont proposées aux collègues alors que la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat prévoit pour le fonctionnaire en activité « le droit au congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an ». On le voit, le calendrier de stages du SNES PF reste modeste.

Toutefois la Direction des Enseignements secondaires (DES) cherche à restreindre ce droit en agissant sur un autre levier. Bien que n'étant ni une administration centrale de l'Etat, ni un service extérieur en dépendant ni même un établissement public administratif, la DES applique l'article 2 du décret 84-474 du 15 juin 1984 qui limite l'effectif des agents concernés par le droit à formation syndicale à 5 % de son effectif réel en tant qu'administration. L'effectif ainsi obtenu étant ensuite réparti par organisation syndicale en fonction de la représentativité de chacune. Suite à ce calcul, l'effectif attribué à la FSU pour cette année scolaire était de 46 personnes.

Si l'on peut admettre que la DES utilise ce principe de fonctionnement, en revanche il n'est pas acceptable qu'elle dresse une liste nominative des participants au stage établie une fois pour toutes et qui ne devrait plus varier selon elle d'un stage à l'autre. C'est pourtant ce qu'elle a essayé de faire au dernier stage de formation syndicale animée par le SNES -FSU et portant sur les mutations intra académiques en interdisant à des collègues qui n'avaient pas participé aux stages précédents de le faire pour la première fois. La DES affirmait ainsi à la Secrétaire Territoriale du SNES PF que notre organisation avait atteint son quota de 46 et « qu'il n'était plus possible d'accorder d'autorisation d'absence pour 6 autres collègues ».

Il faut savoir qu'en cas de refus, le SNES PF demandera systématiquement un examen devant la CCP comme le prévoit l'article 4 du décret cité plus haut et fera connaître les abus de refus pour nécessité de fonctionnement du service : « ...les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions ».

Le SNES considère d'une part que ces stages sont indispensables pour les collègues, d'autre part que la limitation du nombre de participants se rapporte à un effectif dont la composition est renouvelable pour chaque stage. En aucun cas les textes réglementaires ne parlent de quota. Il s'agit d'un effectif soit un nombre de personnes composant le groupe de stagiaires et rien d'autre.

Le SNES-FSU n'accepte comme limitation que celle de la loi statutaire qui veut que chaque agent dispose d'un droit individuel à formation syndicale de 12 jours par an. Il veillera dorénavant en Polynésie à une stricte application de cette position.

4. Titularisation des précaires de l'Education nationale dans les COM et à l'étranger

Le SNES a pris connaissance du protocole de titularisation des non titulaires proposé par la Fonction Publique à la signature des organisations syndicales d'ici la fin mars. Ce texte comporte des avancées non négligeables :

- Les concours professionnalisés ou examens professionnels, que le ministre voulait réserver aux agents en CDI seront ouverts pendant 4 ans aussi aux contractuels totalisant 4 ans d'ancienneté dont 2 à la date de signature sur une période de 6 ans à la date des inscriptions.
- Les interruptions de contrat si fréquentes au MEN ne devraient plus faire obstacle au CDI si elles sont inférieures à 3 mois ; le CDI ne répond pas à l'exigence de titularisation, mais constitue de manière transitoire une forme de garantie de réemploi.
- En outre, des négociations refusées jusqu'alors (objectivation et évolution de la rémunération, amélioration de la protection sociale, droit à l'action sociale) sont programmées.
- Le protocole réaffirme que le recours au contrat demeure l'exception et que le remplacement doit être en priorité assuré par des titulaires.

Ce texte doit déboucher sur un projet de loi. Le SNES HDF sera attentif à ce que les COM puisse bénéficier de ces mesures. Nos informations les plus récentes laissent à penser que ce ne serait pas le cas compte tenu, selon la Fonction Publique de problème de délais trop longs pour étendre l'application dans les COM.

Nous interviendrons pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée à la fois pour les personnels précaires des collectivités d'outre mer mais aussi pour ceux des établissements français de l'étranger.

5. AEFÉ : recrutement des personnels en CCPL, non aux passe-droits, oui au respect des textes et des règles

Suite aux alertes de nombreuses sections et commissaires paritaires concernant des irrégularités lors de la tenue des CCPL de recrutement des résidents, le SNES hors de France est intervenu à plusieurs reprises auprès de la DRH de l'AEFE et de la Directrice. Les irrégularités sont de natures diverses et de gravité variable. Morceaux choisis:

- propositions de l'administration locale en contradiction avec le décret 2002-22.

En Inde, un candidat vrai résident au sens du décret se retrouve relégué derrière des « faux résidents ». L'administration sur place semble confondre Titulaire Non Résident (TNR), vrai résident au sens du décret et faux résident. Le SNES/FSU a demandé que ces classements soient inversés. En Espagne, l'administration nie la qualité de vrai résident pour un personnel qui vit depuis 6 ans dans le pays ! Là encore, des rappels doivent être faits.

- Propositions de l'administration locale en contradiction avec les directives et les règles de l'AEFE, en vue de favoriser certains candidats.

En Espagne toujours, l'administration a inventé une règle nulle part en pratique (et pour cause!) qui consiste à favoriser un candidat conjoint d'expatrié de personnel d'encadrement. Ce personnel a un barème inférieur à un candidat également vrai résident avec conjoint dans le pays, qui a bien un barème supérieur mais a fait plusieurs vœux-ce qui, au passage, confirme sa volonté, voire la nécessité de se rapprocher de son conjoint-contrairement au premier. Dans ce cas là, et pour le besoin de la cause (laquelle?) l'administration place le candidat n° 1 sur son vœu suivant. Cette règle est bel et bien du « sur mesure » car elle n'existe évidemment nulle part et nous ne saurons accepter une telle géométrie variable qui fait fi de la situation de **tous** les personnels.

Mieux encore, à la CCPL de Roumanie, l'administration propose des candidats sur un poste qui n'existe pas. Là encore, il semble qu'un rappel des règles et des étapes obligatoires soit nécessaire. Dans le même pays, un candidat conjoint d'un personnel du MAEE est classé en première position alors qu'il appartient à l'enseignement supérieur et n'a pas à ce titre vocation à enseigner dans le second degré, passant ainsi devant des candidats quant à eux titulaires de l'éducation nationale.

Le SNES/FSU a demandé à la Directrice de l'AEFE de ne pas entériner les propositions locales irrégulières. Toute décision contraire serait considérée comme une provocation envers les personnels, qui mettrait en évidence une rupture dans l'éthique du recrutement des résidents.

6. Situation de crise au Japon et en Libye

Point sur le Japon le 23 mars 2011 :

Suite aux transmissions d'information et aux différents courriels échangés avec nos collègues du Japon, le SNES a demandé un point à l'AEFE sur la situation des personnels du Lycée Français.

L'AEFE a d'abord fait un point chiffré des zones dans lesquelles se trouvent actuellement les personnels détachés du LF. Selon eux, 26 personnes sont toujours au Japon, 15 en France et 8 ou 9 sont dans les zones Hong Kong, Singapour, USA. Ce comptage varie d'un jour à l'autre car des collègues se manifestent au fur et à mesure ou se déplacent.

Concernant les recrutés locaux, ils sont, comme les autres collègues, en vacances et donc rémunérés normalement. Certains des recrutés locaux se trouvent par ailleurs être français et ont donc été intégrés dans la procédure d'aide au retour.

En terme de date, la reprise est à ce jour annoncée au 01.04 mais cela n'est pas nouveau (reprise administrative le 28/03). Cette date peut évidemment être modifiée, elle dépend de l'ambassadeur et des conditions de sécurité avérées ou non.

Le SNES est intervenu sur ce point: la sécurité/santé de tous les personnels (comme celles des usagers d'ailleurs) doit évidemment être garantie avant la réouverture.

De plus, comme dans les fonctionnements similaires de crises, nous avons réaffirmé le fait **qu'on ne peut forcer les collègues éloignés à revenir** si ces conditions de sécurité ne sont pas remplies.

Le SNES est également intervenu auprès de l'AEFE pour demander **une prise en charge des frais liés à la situation actuelle des collègues qui ont dû partir**, se déplacer etc. L'AEFE nous a assuré qu'elle étudierait notre demande.

En Libye :

Le mardi 22 mars s'est tenue au siège parisien de l'AEFE une réunion relative à la situation des personnels du lycée français de Tripoli en Libye, qui ont été rapatriés en février dernier suite aux événements.

L'Agence, très soucieuse de dialogue social, n'avait pas convié les organisations syndicales représentant les personnels.

Le Snés s'est donc invité à cette réunion où les personnels du lycée étaient « menés en bateau » par les représentants de l'Agence et du MEN, peu sensibles à leur situation précaire depuis leur retour précipité de Libye.

Aucunes propositions concrètes de l'AEFE concernant aides d'urgence, indemnisations des biens perdus voire pillés pour certains enseignants mais plutôt de vagues promesses.

Il n'existe pas de ligne financière et nous allons solliciter Bercy dicit le Secrétaire général de l'AEFE qui coprésidait la réunion avec le DRH.

En fait, l'Agence se garde bien de promettre ou d'indiquer les montants des demandes qu'elle ferait à Bercy étant également préoccupée par la situation au Japon et en Côte d'Ivoire notamment.

Les personnels détachés seront donc réintégrés à l'éducation nationale le 9 mai prochain et percevront jusqu'à cette date la totalité de leur salaire (HSA et ISO comprises) ainsi que l'ISVL et l'avantage familial.

Le MEN, représenté par le chef de bureau de la 29^{ème} base qui gère les détachés, intransigeant, réintègrera les personnels qui en font la demande sur leur académie d'origine. Certaines situations familiales difficiles ne pourront cependant être traitées qu'au cas par cas.

Le MEN, contrairement à ce qui s'était passé en lors de l'évacuation des ressortissants français de Côte d'Ivoire en 2003, refuse catégoriquement toute affectation à titre provisoire sur l'académie où sont actuellement hébergés les personnels (malgré l'insistance du Snes) alors que la plupart d'entre-eux vivent depuis plusieurs semaines, dans des situations précaires, hébergés le plus souvent chez des proches et dispersés en métropole.

Quid d'un enseignant, dont l'académie d'origine est la Guyane, qui a perdu tous ses biens et dont la compagne va bientôt accoucher ? Le MEN, dont la principale préoccupation est de pourvoir des postes n'en a cure. Il devra réintégrer la Guyane en mai prochain.

Les personnels rapatriés et le Snes vont faire des demandes précises à l'Agence :

- Une aide rapide pour pouvoir gérer les besoins d'urgence. Le montant de cette aide devra correspondre à l'indemnité de changement de résidence des expatriés (ICR).
- Signature d'un protocole garantissant l'indemnisation d'un montant équivalent aux pertes (avec application d'un coefficient de vétusté) si tout retour et déménagement ne sont plus envisageables.
- Une subvention versée par l'AEFE à la MLF afin que les salaires de tous les recrutés locaux soient assurés jusqu'à fin août.

Le SNES restera vigilant quant au suivi de ce dossier.

7. CCPC recrutement expatriés 2011, temps partiel et mutation interne

Recrutement des expatriés

Les Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) de recrutement des expatriés se sont déroulées à Nantes les 9 et 10 mars.

Cette année, 108 postes avaient été publiés en septembre (2 postes fermés avant la commission) auxquels ont été ajoutés 18 postes supplémentaires. Comme l'année précédente, tous les postes publiés ou supplémentaires ont été soumis à entretien. 2017 dossiers ont été saisis mais l'Agence a reçu 1624 dossiers dont 247 ont été classés comme non prioritaires. Comme l'an dernier, le SNES a réitéré sa demande d'une commission paritaire avant les sélections. Mais cette année encore, l'administration n'a proposé que la mise en place d'un groupe de travail, arguant des difficultés de calendrier. Il est vrai que cette année, particulièrement, le bureau de recrutement a travaillé dans des conditions difficiles tant en terme de calendrier (très contraint) qu'en terme de personnels (en nombre réduit). Aussi, le SNES a accepté à nouveau les modalités fixées par l'administration. Nous avons néanmoins rappelé que le groupe de travail avant sélection était un élément positif mais pas encore suffisant. Le SNES reste demandeur d'une véritable CCPC avant la période de sélection. En effet, le moment essentiel de représentation des personnels est bien la phase qui précède les sélections. Les candidats non sélectionnés ne sont pas classés en CCPC. Dès ce groupe de travail, nous avons déploré le peu de candidats convoqués à entretien par poste (sauf pour les CPE). La réponse de l'administration est souvent la non adéquation de l'expérience du candidat au poste ou l'absence de justification d'une compétence. Il est essentiel de rappeler que **toute compétence exigée dans le profil doit être justifiée** sous peine de ne pas être prise en compte. Le SNES répète à l'administration, sans succès, que ces profils aux compétences multiples sont inadaptés pour la plupart. Inadaptés car ne répondant pas aux besoins réels des établissements ou ne prenant pas en compte la réalité des pratiques. Ainsi, il est souvent mentionné « expérience de coordonnateur ». Tout enseignant sait bien comment s'opère le choix à l'intérieur d'une équipe. Les plus jeunes ou les nouveaux arrivants dans un établissement ont peu de chance (?) d'avoir cette expérience. Le summum étant la « formation de formateurs » à l'heure où les formations du PAF sont réduites et donc confiées à un très petit nombre de collègues. Cette année, 221 enseignants (certifiés et/ou agrégés) et 24 CPE ont été reçus en entretien. A l'issue de la CCPC et malgré les interventions du SNES pour procéder à des classements supplémentaires (dans de rares cas avec succès), de nombreux candidats reçus en entretien n'ont pas été classés. Dès l'issue de la CCPC, 22 postes n'étaient pas pourvus et devaient donc être l'objet d'une nouvelle publication. Sur 54 postes, un seul candidat a été classé or, à ce jour, environ une dizaine de candidats ont déjà refusé le poste et faute de numéro deux, ils seront republiés. Avec cette nouvelle publication tardive l'administration prend un énorme risque : celui de ne pas pourvoir les postes. Les entretiens devraient avoir lieu vers avril et la CCPC en juin. Bon nombre de collègues ne seront pas ou courant de cette nouvelle publication ; d'autres qui auront postulé, hésiteront à accepter un poste si tardivement surtout lorsque le déplacement d'une famille est à organiser.

Comment expliquer le faible nombre de collègues classés ? La question qui se pose est de savoir ce que cherche réellement l'Aefe. La réponse qui nous est donnée de manière récurrente, est celle de l'excellence ! Alors comment évaluer cette « excellence » lors de l'entretien ? Par des critères ? Non, l'Aefe ne veut pas s'enfermer dans un cadre qui pourtant lui permettrait véritablement de comparer de manière plus objective les candidats. D'un entretien à l'autre, a fortiori d'un jury à l'autre, les questions sont différentes. Quant aux réponses données cette année pour motiver l'absence de classement, contrairement à l'année dernière, elles

sont peu satisfaisantes. Tour à tour les candidats sont « flous », « peu convaincants », ayant « peu d'envergure », ou c'est leur « manque de réflexion approfondie » ... ! La réforme des lycées ou/et le socle commun au collège ont été cette année souvent présents. Quelques candidatures n'ont pas été retenues car le candidat les méconnaissait ou y était opposé. Le SNES s'est vivement opposé à cet argument. L'administration a ensuite précisé que les collègues opposés à la réforme, qui étayaient leur argumentation et qui en bons fonctionnaires l'appliqueraient n'avaient pas été pénalisés à ce titre. A l'écoute du résumé qui est fait par l'administration du bilan du jury, il est à se demander si nous autres enseignants avons quelques compétences à enseigner ! Heureusement, l'honneur de la profession est sauf, car parfois, l'administration déniche « le meilleur d'entre nous » !

Temps partiel :

Lors de la précédente CCPC les demandes de temps partiels des collègues certifiés (commission B) avaient été examinées. Des cas étaient en suspens ; le SNES avait demandé à l'administration de demander un complément d'informations. Certains cas ont été revus favorablement. Mais le constat essentiel, est qu'avec les nouveaux critères de l'Aefe (voir HDF Info n°9), des demandes des collègues ayant terminé leur premier contrat ont aussi reçu un avis défavorable.

Mutation interne :

Lors de la commission B (certifiés), 4 demandes ont été examinées. 2 ont obtenu un avis favorable, un cas était en suspens car la demande était arrivée trop tardivement.

8. Candidatures aux écoles européennes 2011/2012

La procédure de recrutement pour les Ecoles européennes est parue au BO n°12 du 24 mars 2011. <http://www.education.gouv.fr/cid55479/menh1103870n.html>

Les dossiers de candidatures sont à télécharger sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « **Concours, emplois et carrières** ». Les dossiers complets sont à remettre en deux exemplaires au chef d'établissement pour avis et envoi au ministère (**bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13**) au plus tard le **14 avril 2011**.

Les candidats postulent à l'aveugle car les mutations internes sont prioritaires. La localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut donc être précisée ce que dénonce chaque année le SNES au vu de l'importance quant à l'ordre des vœux lors de la phase finale du recrutement.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 14 vœux.

Les dossiers de candidatures doivent être les plus complets possibles et contenir les pièces justificatives des compétences demandées pour certains postes. L'an passé, l'Inspecteur général a également insisté sur la qualité de la lettre de motivation, qui serait trop souvent la simple répétition du CV. Il faut cependant prendre garde aux éléments de profil mentionnés par la note de service : celle-ci insiste sur la compétence en FLE, jugée indispensable en lettres et histoire géographie. Ceci posé, nous avons souvent constaté en commission que les collègues qui n'enseignaient que le FLE n'étaient pas forcément retenus, l'Inspecteur ayant tout de même besoin de professeurs de lettres au sens tout à fait habituel !

Dans certains cas, une formation post-baccalauréat en philosophie (pour les candidats « lettres ») pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction essentiellement pour les postes dans les pays anglo-saxons.

Des compétences larges en TICE peuvent être exigées.

Les professeurs sont appelés à enseigner de la première à la septième classe (soit de la sixième à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

Les écoles européennes recrutent pour la rentrée prochaine :

12 enseignants du second degré pourront être recrutés :

- 4 professeurs agrégés ou certifiés de lettres

Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- 1 professeur agrégé ou certifié d'histoire géographie

- 2 professeurs agrégés ou certifiés de sciences physiques chimie

- 1 professeur agrégé ou certifié de mathématiques

- 2 professeurs agrégés ou certifiés d'arts plastiques (bonne maîtrise de l'anglais et de l'allemand)

- 1 professeur certifié de documentation
- 1 conseiller principal d'éducation (bonnes connaissances linguistiques)

Le groupe de travail qui examine les propositions de l'Inspecteur se réunit habituellement courant mai. Nous annoncerons sur notre site la date de cette commission dès qu'elle sera connue.

Pour un suivi de votre candidature, n'hésitez pas à nous retourner la fiche syndicale téléchargeable sur notre site (rubrique Recrutement/Ecoles Européennes) ainsi que tout document (rapport d'inspection, diplôme de compétence linguistique, FLE...) nous permettant de valoriser votre candidature lors du futur groupe de travail.

9. Le SNES sur le terrain

A Nouakchott

Pendant le week-end mauritanien, il y a eu une rencontre avec quelques collègues pour faire le point de la situation. Le dimanche, le responsable du SNES Mauritanie et le responsable du SNES HDF ont rencontré le COCAC.

Il a été question :

- des projets immobiliers de l'établissement, espace de sport et extension du lycée qui vont être réalisés avec des financements AEFÉ et locaux ;
- de l'augmentation de l'ISVL suite à la situation particulière à Nouakchott vis-à-vis de la sécurité. Le poste dit soutenir la démarche mais il n'empêche que l'ISVL a diminué de 2,6 % au 01/01/2011 soit 16 euros de moins qu'au 01/10/2010 ce que la porte aujourd'hui à 584 euros par mois au groupe 5. Ce montant est très largement insuffisant par rapport aux conditions de vie en Mauritanie où les collègues sont obligés d'aller hors du pays s'ils veulent sortir du cadre « *boulot/dodo* ». Ils réclament le doublement de l'ISVL. Le SCAC répond qu'il a relayé les demandes avec l'ambassadeur ;
- de la prise en charge de billets d'avion par l'établissement. La SCAC répond que l'AEFE voit un obstacle réglementaire. Le SNES réplique qu'il n'en voit aucun ! Il faudra revenir fortement sur cette question ;
- des agents qui ont obtenu un avantage familial, une assurance pour la famille et des négociations sur la grille. Affaire à suivre dans la commission de dialogue social !
- des enseignants recrutés locaux pour lesquels nous réclamons 300 euros/mois de prime (50 personnels concernés). Le SCAC trouve certainement que c'est trop mais le SNES maintiendra la pression pour obtenir une prime.

Ces revendications sont partagées par beaucoup de collègues des pays de la région. Le SNES HDF pense qu'il faut fédérer toutes ces demandes pour exercer la pression maximale sur l'AEFE afin de gagner sur l'ISVL, les voyages et les recrutés locaux.

En fait l'AEFE se dérobe à chaque fois parce qu'elle a d'autres priorités que les salaires des personnels. Elle souhaite continuer à être le bon élève de la politique présidentielle en ne mettant pas en péril la PEC et continuant sa politique immobilière.

A Lomé

Lors d'un bref passage, le responsable HDF a pu rencontrer les agents qui sont massivement syndiqués au SUPMAE et participer à une heure d'information syndicale avec les collègues enseignants.

Pour les agents, le point de la situation est le suivant :

- l'accord sur les augmentations salariales est jusqu'à maintenant respecté. La deuxième tranche d'augmentation de 7 % a été donnée. La dernière tranche de 4 % est programmée pour l'année prochaine sachant que l'employeur continue de laisser planer une certaine incertitude ;
- les personnels continuent de réclamer la création d'une instance spécifique de dialogue social qui serait compétente y compris pour les recrutements et les licenciements. L'employeur continue de prôner la méthode paternaliste de pseudo concertation pour éviter la création de l'instance.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France,
RF/AD/HN/PS/LP